

Situation et problématiques des investissements chinois dans les terres forestières au Cameroun

Cameroun

Credit: James Mayers



Investissement dans le secteur forestier au Cameroun

La recherche menée dans ce projet révèle que l'implication de la Chine dans le secteur du bois d'œuvre au Cameroun comprend : 19 permis (6 concessions et 13 « ventes de coupe » qui, en 2014 semblaient appartenir aux Chinois – couvrant 650.000 ha, soit un peu plus de 10 % de la zone des permis forestiers au Cameroun et principalement situés dans la région de l'Est du pays. Entre 2009 et 2014, quelque 2.586.282 m³ de produits forestiers ont été exportés vers la Chine – ces produits comprenant des grumes, sciages et autres – les grumes représentant environ 85 % de ces exportations en moyenne par an. Entre 2009 et 2012, sur un montant total de 2.098.000 m³, soit environ 55 % du volume de grumes exportées du Cameroun, 1.157.439 m³ ont été exportées vers la Chine. Le nombre des entreprises à capitaux chinois présentes toute l'année au Cameroun qui font le commerce du bois semble être environ entre 20 et 30.

Les principales espèces de grumes exportées, sont : Ayous/Obeché, Awoura, Dabema, Ekop Ekusek, Azobé, Kossipo, Okan/Adoum, Tali, Bilinga et Naga. L'Ayous/Obeché et le Sapelli sont les principales espèces de sciages exportées, tandis que l'Ayous est également la principale espèce exportée en contreplaqué et placage. La Chine est également une destination importante pour quelques « produits forestiers spéciaux » provenant du Cameroun. Le volume de bois d'ébène exporté entre 2009 et 2014 est passé de 30.000 kg à 350.000 kg, tandis que le volume d'Yohimbe a diminué durant la même période. En 2014, les Noix du raphia figuraient pour la première fois parmi les produits forestiers spéciaux exportés vers la Chine.

Jusqu'à présent, les avantages économiques des investissements liés à la Chine dans le secteur forestier semblent limités. Malgré une participation accrue dans le secteur depuis 2009, il semble qu'il y ait peu de possibilités d'accroissement de la valeur ajoutée locale dans la transformation du bois d'œuvre. Quelques emplois sont créés, mais le niveau d'immatriculation des travailleurs en assurance sociale semble faible, et certains travailleurs se plaignent que les salaires sont particulièrement bas. Il semble que les obligations sociales ne sont que faiblement appliquées, tandis que les programmes de responsabilité sociale des entreprises mis en œuvre sont rares. La mise en œuvre de plan de gestion environnementale, même simple, demeure un enjeu tant pour les entreprises chinoises que pour l'administration camerounaise chargée de leur surveillance ; en outre, certains attribuent la perpétuation des opérations illicites dans le secteur informel de la foresterie, comme l'exploitation illicite des espèces de Bubinga, aux négociants chinois.

Quels sont les enjeux

À présent, la Chine est l'un des principaux partenaires économiques et commerciaux du Cameroun, son montant annuel d'investissements étant estimé à 400 millions de dollars US depuis 2007. Le commerce et les investissements liés à la Chine ont des conséquences majeures pour les forêts et les moyens d'existence des communautés, dans le contexte de la durabilité mise en doute des investissements, de l'exploitation forestière illicite, de la violation des lois et de la pauvreté des populations rurales. La faible application de la réglementation nationale et internationale qui s'applique aux investissements liés à la Chine, ainsi qu'un manque de dialogue entre les acteurs chinois et camerounais, accentuent ces effets.

Statistiques

La valeur des investissements chinois au Cameroun est 2,5 fois supérieure à toutes les autres sources d'investissement regroupées.

La Chine a 80 % de ses investissements dans l'infrastructure – routes, eau, électricité, ports – et quelques-uns dans les secteurs agroalimentaire et forestier.

Les grumes représentent 85 % du volume total de bois d'œuvre exporté vers la Chine.

Les investissements chinois ont généré 12.000 emplois – dont plus de la moitié dans les zones forestières.

Les investissements liés à la Chine ont commencé à modeler le paysage du Cameroun, compte tenu du nombre croissant de projets modernes d'infrastructure et de développement. Pourtant, de nombreuses questions se posent encore concernant la mise en œuvre de ces projets. Respecteront-ils les normes environnementales, les obligations sociales et la responsabilité sociale des entreprises ?

Martin Biyong, Directeur du Centre pour le Développement Local Alternatif – organisation de la société civile basée à Kribi.

Investissements dans le secteur non forestier affectant l'utilisation des terres et les moyens d'existence des populations locales

Sur environ trente grands projets d'investissements liés à la Chine, une douzaine affecte directement les zones forestières. La valeur de ces investissements est estimée à 2.942 millions de dollars US, soit plus de 60 % de la valeur cumulée des investissements liés à la Chine au Cameroun depuis 2001 (estimée à 4.589 millions de dollars US). Les investissements dans l'infrastructure – incluant les routes (1.270 million de dollars US), l'infrastructure hydroélectrique et électrique (931 millions de dollars US) – jouent un grand rôle, tandis que les investissements en infrastructure minière et portuaire ont, selon les informations, une valeur respective de 567 millions de dollars US et de 485 millions de dollars US. Les investissements dans le secteur agricole et agroindustriel – pour lequel le déboisement est habituellement nécessaire – ont été estimés à 53 millions de dollars US.

Parmi les effets positifs des investissements liés à la Chine, on remarque le renforcement des capacités des travailleurs (plus particulièrement centré sur « l'apprentissage par la pratique ») ; les avantages d'une infrastructure moderne en elle-même, les projets de développement et ceux générant des revenus dans les environs des sites ; et l'accès aux marchés pour certaines localités facilitant la vente régulière des récoltes. Les effets négatifs semblent généralement similaires à ceux du secteur forestier : manque de transfert effectif de technologie ; faible niveau d'immatriculation des travailleurs dans l'assurance sociale ; défaut de reconnaître et d'appliquer les obligations sociales et la RSE, ainsi que la réglementation et les normes environnementales.

Cadres qui s'appliquent aux investissements liés à la Chine

Le cadre réglementaire et les directives qui s'appliquent aux investissements liés à la Chine au sein du secteur forestier et des secteurs affectant les forêts (mines, agro-industrie et infrastructure) comprennent les lois et règlements nationaux et les instruments

juridiques internationaux. Les lois et règlements nationaux comprennent : i) les lois sur la charte et incitation à l'investissement privé et leurs décrets d'application, ii) les lois afférentes à la foresterie, l'exploitation minière, l'environnement, le régime foncier et le travail, et leur réglementation associée.

Les instruments juridiques internationaux comprennent : i) les directives et les guides chinois qui s'appliquent aux investissements étrangers- « droit mou » non contraignant (comme les directives publiées par les Autorités forestières chinoises de l'État et le Ministère du commerce, afférente à la gestion durable des forêts et la protection de l'environnement ; et les directives écologiques publiées par la banque Exim. ii) les accords bilatéraux sino-camerounais en matière de coopération économiques, commerciales et techniques et en matière d'investissement. iii) les instruments juridiques internationaux (contraignants et non contraignants) sur la gouvernance et le commerce en gestion des ressources naturelles, signés/ratifiés par le Cameroun et qui s'appliquent aux investissements liés à la Chine et au commerce associé (notamment, le traité de la Commission des forêts d'Afrique centrale, l'Accord de partenariat volontaire avec l'Union européenne sur le bois légal, les directives de l'Organisation internationale des bois tropicaux, les engagements dans le cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives et le processus de Kimberly et son décret d'application dans le secteur minier).

Cependant, ce riche cadre politique et juridique n'est appliquée que de façon insuffisante et inégale au Cameroun, sans coordination réelle entre les diverses administrations concernées. Cette application inadéquate des lois même spécifiques au secteur, semble accentuer le fait que les conséquences des investissements liés à la Chine sont perçues dans le pays comme étant fort négatives. L'application des directives par les entreprises chinoises semble prometteuse, mais elle n'en est qu'à son tout début.

Initiatives d'interaction et de coopération actuelles avec la Chine présentant un intérêt pour les forêts

Les relations diplomatiques et commerciales qui ont officiellement été établies entre la

Chine et le Cameroun en 1971, ont annoncé le début d'une série de réunions de haut niveau ; de signatures d'accords économiques et commerciaux bilatéraux ; et de participation aux initiatives de coopération régionale sino-africaine. Un département spécifique a été créé au sein du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, pour les relations avec les pays émergents, incluant les relations avec les investisseurs chinois. Le Cameroun joue également un rôle actif dans le Forum sur la coopération Chine-Afrique, depuis son lancement en 2000, et a participé à l'initiative de dialogue entre la Commission des forêts d'Afrique centrale et l'Administration forestière de l'État chinois, visant à une meilleure durabilité des opérations de gestion forestières chinoises.

Perspectives d'avenir

Dans le secteur forestier et autres secteurs affectant les forêts au Cameroun, les investissements liés à la Chine ont des effets positifs, mais aussi des conséquences négatives qui nécessitent d'être abordées. L'emploi local et le développement économique local ne sont toujours pas clairement promus. On estime que les entreprises chinoises ne respectent guère les lois et normes environnementales, tandis que les institutions camerounaises doivent relever le défi d'appliquer la réglementation, de coordonner les diverses administrations, et de développer une stratégie nationale réelle sur la viabilité et la durabilité des investissements. Grâce à ce projet, ainsi qu'à d'autres, les ONG nationales et internationales peuvent elles aussi apporter une forte contribution en augmentant la sensibilisation et en assurant un appui technique aux entreprises et aux communautés.



Credit: Patrice Kamkuimo-Piam

Pour en savoir plus

Le projet Gouvernance forestière Chine-Afrique (en anglais China-Africa Forest Governance Project ou CAFGoP) est un projet plurinational visant à améliorer la gouvernance forestière en encourageant des échanges commerciaux et des investissements chinois dans la forêt africaine qui soient durables et favorables aux plus démunis. Grâce à la recherche, au dialogue et à des actions conjointes avec des partenaires en Chine, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Mozambique et en Ouganda, le projet contribue à l'amélioration des pratiques politiques et d'investissement en Chine et en Afrique d'une manière qui favorise une bonne gestion des ressources forestières au bénéfice des populations locales.

Vous trouverez plus d'information sur le projet à l'adresse suivante : <http://www.iied.org/china-africa-forest-governance-project>



Cette recherche a été financée en partie par UK aid, c'est-à-dire une aide émanant du gouvernement britannique. Cependant, les points de vue exprimés ici ne reflètent pas nécessairement ceux du gouvernement britannique.

Contacts

Patrice Kamkuimo-Piam, Centre pour l'environnement et le développement (pkamkuimo@cedcameroun.org)
James Mayers, Institut International pour l'environnement et le développement (james.mayers@iied.org)